

Autre exemple de l'intérêt du Canada dans ce domaine: la réunion, le mois dernier à Ottawa, du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne, qui se réunissait pour la première fois ailleurs qu'au siège de l'OTAN. Les experts et les responsables de l'environnement des pays de l'OTAN qui ont assisté à cette réunion l'ont qualifiée de réussite éminente.

Au nombre des autres contributions canadiennes dignes de mention, il y a l'offre, acceptée depuis par l'Assemblée générale des Nations Unies d'accueillir une grande Conférence/Exposition des Nations Unies sur les établissements humains à Vancouver en 1976.

En novembre 1972, une rencontre intergouvernementale s'est tenue à Londres conformément à la recommandation de Stockholm d'élaborer une convention sur la prévention de la pollution marine attribuable au déversement de déchets dans la mer. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans la préparation de cette Convention, qui prévoit des mesures de contrôle efficaces pour prévenir la pollution ainsi causée, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan juridique. Le Canada a signé la Convention et prévoit la ratifier bientôt.

Le Canada participe activement aux préparatifs de la Troisième Conférence sur le droit de la mer. Le principal objectif du Canada porte sur la révision en profondeur du droit de la mer, surtout sur l'élaboration de nouveaux régimes juridiques en vue de la gestion et de l'exploitation rationnelles des ressources des océans par les États côtiers, y compris l'établissement de nouveaux régimes dans les domaines des pêches, de la lutte contre la pollution, de la recherche scientifique, de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Canada participe également aux travaux préparatoires de la Conférence sur la pollution marine qui se tiendra en octobre de cette année sous les auspices de l'Organisation consultative maritime intergouvernementale (OCMI). Cette Conférence a pour objet d'élaborer de nouvelles mesures visant à empêcher la pollution par les navires.

Pour ce qui est des aspects administratif et budgétaire des Nations Unies, l'événement le plus marquant a été l'accord réalisé sur la quote-part du contributeur le plus important, laquelle ne devra pas dépasser 25 pour cent. Le Canada a appuyé l'initiative prise par les États-Unis pour faire réduire leur quote-part et il s'est employé à y obtenir des appuis.

Nous avons salué l'issue des négociations qui permettront à la République fédérale d'Allemagne et à la République démocratique d'Allemagne de se joindre aux Nations Unies. Nous avons également appuyé la demande du Bangladesh portant sur son adhésion à l'ONU et la participation à plusieurs organismes spécialisés.

En décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui établissait un comité spécial de 35 membres chargé d'étudier la question du terrorisme international, comité qui se réunira pour la première fois cet été. Le Gouvernement du Canada a été invité à participer au comité, et nous entendons y exprimer le point de vue selon lequel, bien qu'il faille analyser la cause sous-jacente du terrorisme, cette étude ne doit pas retarder la prise de mesures immédiates destinées à empêcher les actes de terrorisme dans le monde.